Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363





RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Table des matières

PREAMBULE 3
1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ 4
2. ORGANISATION DU SERVICE DÉCHETS 5
3. CHIFFRES CLÉS 2025 6
4. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025 6
5. ORGANISATION DES PRESTATIONS DE COLLECTE 9
6. PRODUCTION DE DECHETS 10
7. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 10
8. LA COLLECTE EN DECHETTERIE 14
9. LA COLLECTE SELECTIVE 16
10. LA COLLECTE DU TEXTILE 20
11. ANALYSE FINANCIERE 2025 DE L'ENSEMBLE DU SERVICE 21
12. CONCLUSION 26

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

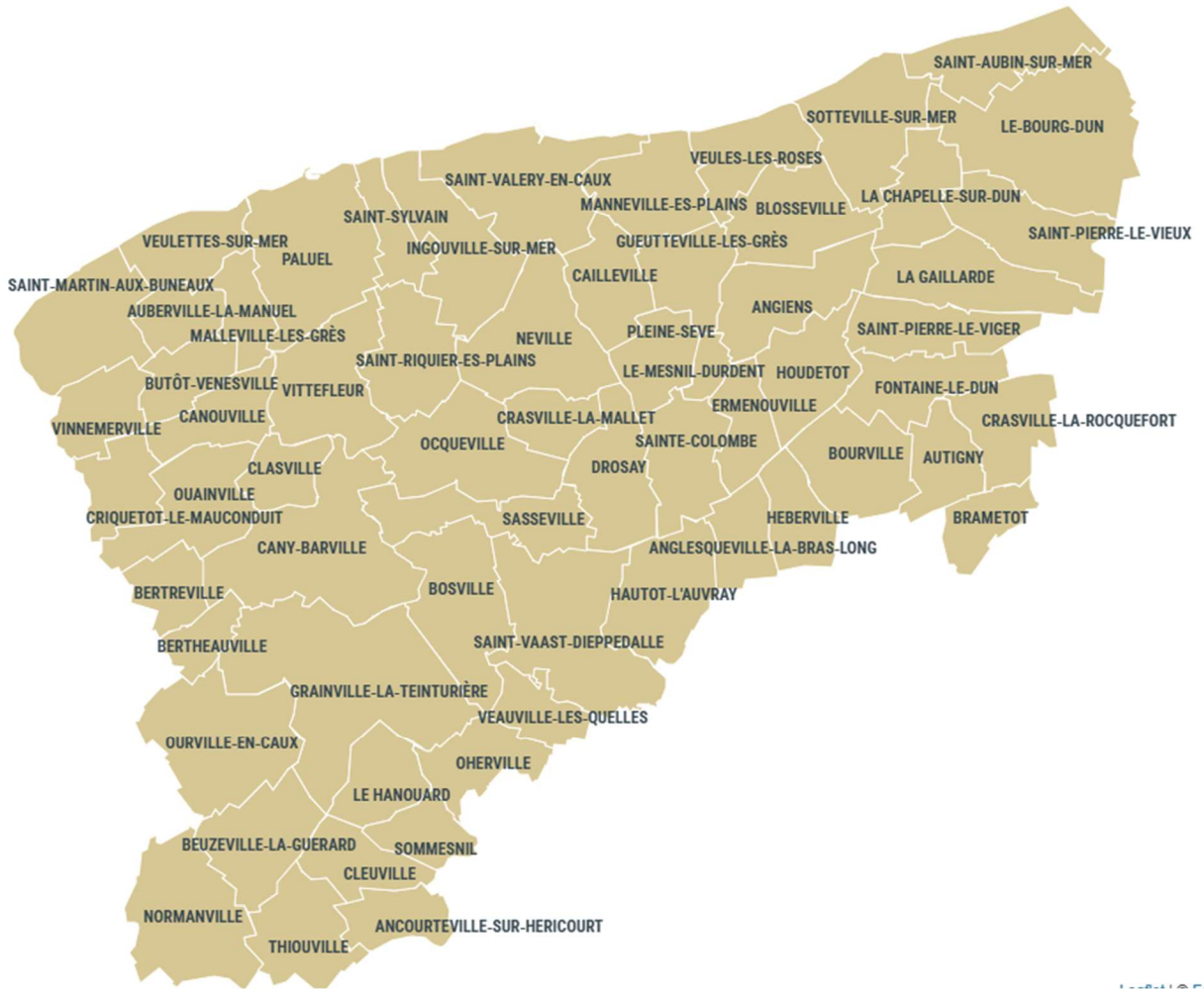
PREAMBULE

Le présent rapport annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a défini les modalités d'application de cet article et précise le contenu de ce rapport.

Le présent document, établi sur la base de l'exercice 2025, est public et a pour principal objet l'information des usagers.

La compétence communautaire de la collecte et du traitement des déchets est exercée à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui comprend 63 communes.



Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le territoire

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 63 communes du littoral et de l'arrière-pays seinomarin.

Le territoire compte 27 931 habitants permanents et connaît une attractivité touristique importante, particulièrement durant la période estivale. Cette spécificité engendre des variations saisonnières significatives dans la production des déchets et nécessite une adaptation constante de l'organisation des services.

La Communauté de Communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés afin d'assurer un service public de proximité, performant et respectueux de l'environnement.

Territoire

- 390 km²
- Territoire mixte à dominante rurale
- 2,3 habitants / logement en moyenne
- Quelques communes impactées par les fluctuations de population en période touristique
- Revenu fiscal médian inférieur à la moyenne de Normandie pour 30 communes (20 301 € en 2016)
- 85% en habitat individuel (56% en France)
- Faible évolution de la population depuis 2000

Les compétences du service Déchets

Le service Déchets assure la gestion et le suivi des différentes activités liées à la collecte, au tri et au traitement des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Les principales compétences du service

- **Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)** : organisation et suivi de la collecte des déchets ménagers résiduels sur l'ensemble du territoire.
- **Collecte du tri sélectif** : organisation et suivi de la collecte des emballages et papiers recyclables, ainsi que l'accompagnement des usagers dans l'évolution des consignes de tri.
- **Autres collectes** : certaines prestations de collecte et de tri sont réalisées par des prestataires extérieurs, dans le cadre de marchés de prestations de services.
- **Traitement des ordures ménagères résiduelles** : cette compétence est déléguée au SMITVAD, qui assure le traitement des OMR pour le compte de la collectivité.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

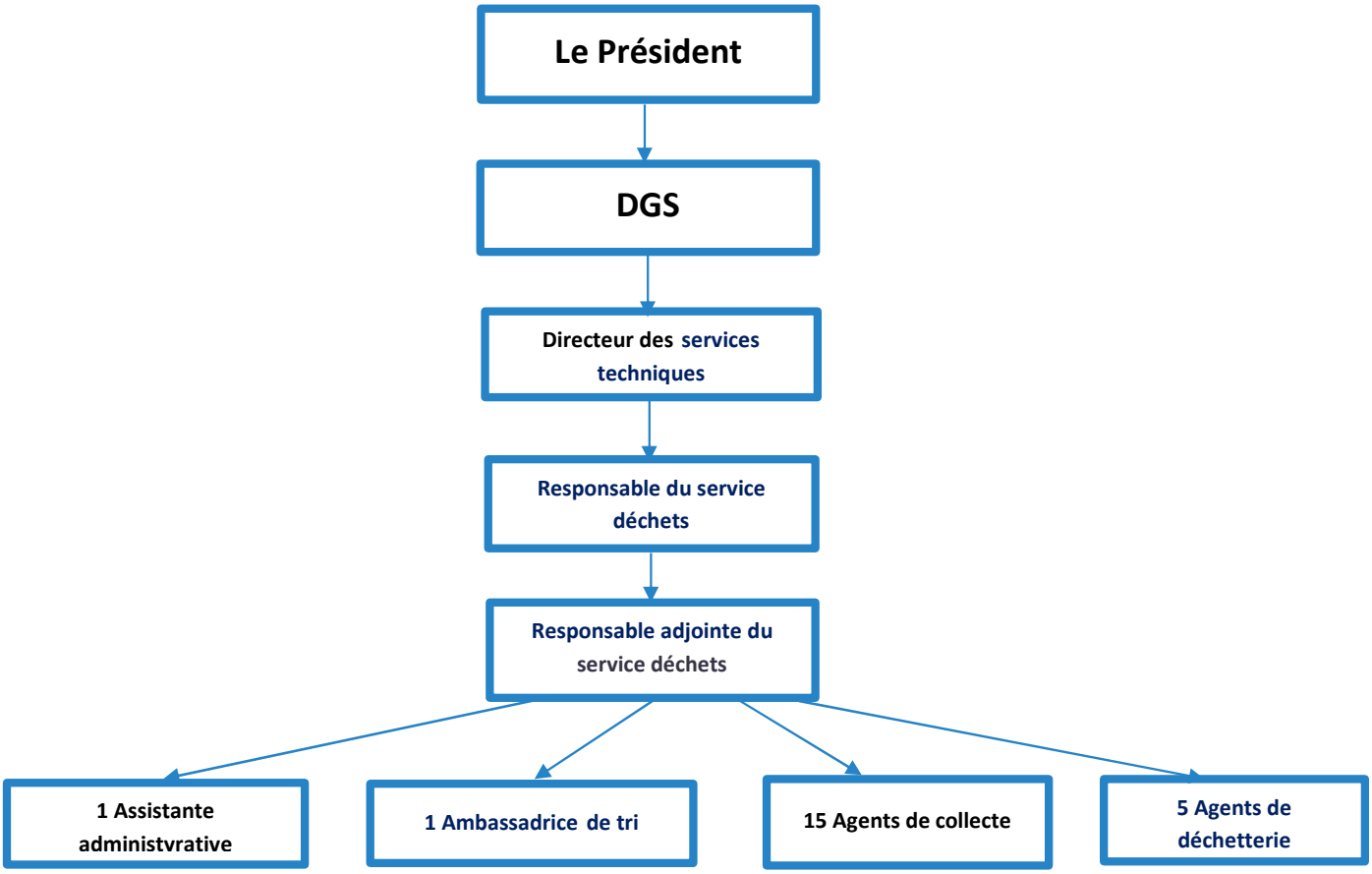
Une organisation entre gestion en régie et prestations extérieures

Le service Déchets assure ainsi directement le pilotage, l'organisation et le suivi du service, tout en s'appuyant sur des prestataires spécialisés pour certaines opérations de collecte et de tri.

Cette organisation permet à la collectivité de garantir la continuité du service public, tout en bénéficiant de compétences et de moyens techniques adaptés aux différentes filières de déchets.

2. ORGANISATION DU SERVICE DÉCHETS

Organigramme



Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Effectifs

Fonction	Effectif
Responsable de service	1
Responsable adjointe du service	1
Assistante administrative	1
Ambassadrice de tri	1
Agent de collecte	15
Agent de déchetterie	5
Total	**24**

3. CHIFFRES CLÉS 2025

- 27 931 habitants
- 63 communes
- 24 agents
- 3 déchetteries
- 25 665 tonnes collectées

4. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Généralisation des bacs jaunes

L'année 2025 a été une année de préparation et de structuration d'un projet majeur pour le service Déchets : la généralisation des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire.

Afin de simplifier le geste de tri et d'harmoniser les modalités de collecte, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a engagé en 2025 les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Ce projet concerne l'ensemble des 63 communes du territoire, soit 27 931 habitants. Sa préparation a nécessité une importante mobilisation des équipes du service Déchets, notamment pour définir les modalités de déploiement, organiser la distribution des équipements, adapter les circuits de collecte et préparer l'information destinée aux habitants.

Une attention particulière a également été portée à l'accompagnement et à la sensibilisation des usagers, afin de faciliter l'appropriation des nouvelles consignes de tri et de favoriser l'adoption de nouveaux réflexes au quotidien.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Les objectifs du projet

- **Simplifier le geste de tri** pour les habitants.
- **Harmoniser les pratiques de collecte** sur l'ensemble du territoire.
- **Améliorer les performances de tri et de recyclage**.
- **Réduire les erreurs de tri** dans les bacs d'ordures ménagères.
- **Accompagner les habitants** dans l'évolution de leurs habitudes.
- **Augmenter la valorisation des emballages et des papiers**.



Un déploiement à partir de 2026

Après plusieurs mois de préparation, le déploiement des bacs jaunes a débuté le 2 février 2026.

Cette nouvelle organisation constitue une étape importante pour le territoire et doit permettre de faciliter le tri des emballages et des papiers, d'améliorer la qualité du tri et de contribuer à l'augmentation des quantités de déchets recyclés et valorisés.

Communication et accompagnement des usagers

Afin d'accompagner la généralisation du tri des emballages, un magazine spécial consacré aux nouvelles consignes de tri a été réalisé et distribué à l'ensemble des usagers.

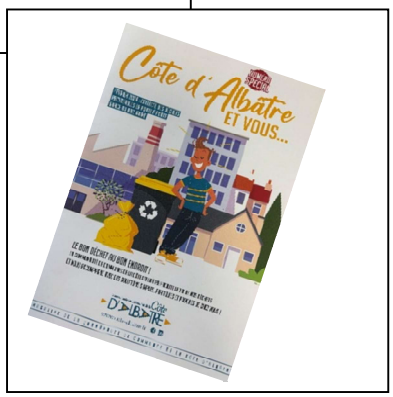
La distribution du magazine a été effectuée directement dans les boîtes aux lettres des habitants au cours des mois d'octobre et novembre 2025, afin de leur permettre de prendre connaissance en amont des évolutions à venir.

En complément, un mémo-tri aimanté a été conçu pour permettre aux usagers de conserver facilement les principales consignes de tri et de les consulter au quotidien. Ce mémo est remis aux habitants lors de la distribution de leur bac jaune, à partir du lancement du déploiement en 2026.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363







Ce dispositif d'information et de sensibilisation vise à faciliter l'appropriation des nouvelles consignes et à favoriser les bons gestes de tri sur l'ensemble du territoire.

Sensibilisation au tri dans les établissements scolaires

Afin de renforcer les actions de sensibilisation auprès des élèves, une malle pédagogique dédiée au tri et à la prévention des déchets a été acquise pour les animations scolaires réalisées par l'ambassadrice du tri.

Cet outil permet de proposer des animations ludiques, interactives et adaptées aux différents âges, afin de sensibiliser les élèves aux bons gestes de tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

La malle pédagogique constitue ainsi un support concret et attractif pour accompagner les interventions de l'ambassadrice du tri dans les établissements scolaires.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Modernisation et renforcement des équipements de collecte

L'année 2025 a également été marquée par la modernisation et le renforcement des équipements de collecte, afin d'améliorer le service rendu aux usagers et d'accompagner l'évolution des pratiques de tri.
Au total, plusieurs équipements ont été installés, renouvelés ou acquis sur le territoire :

- **46 points d'apport volontaire** installés ou modernisés ;
- **35 bacs à ordures ménagères** mis en place ;
- **20 bacs à ordures ménagères équipés de serrures**, notamment pour répondre aux besoins spécifiques de certains sites ;

Un investissement majeur : 19 050 bacs jaunes

Un investissement majeur pour préparer la généralisation du tri.

Dans le cadre de la généralisation des bacs jaunes, le service Déchets a procédé en 2025 à l'acquisition de 19 050 bacs jaunes destinés à équiper les foyers et les professionnels du territoire.

Cette commande constitue une étape importante dans la préparation du nouveau dispositif de collecte, dont le déploiement a débuté le 2 février 2026.

Ces équipements permettront de simplifier le geste de tri des habitants, d'harmoniser les pratiques de collecte et d'accompagner l'amélioration des performances de recyclage des emballages et papiers.

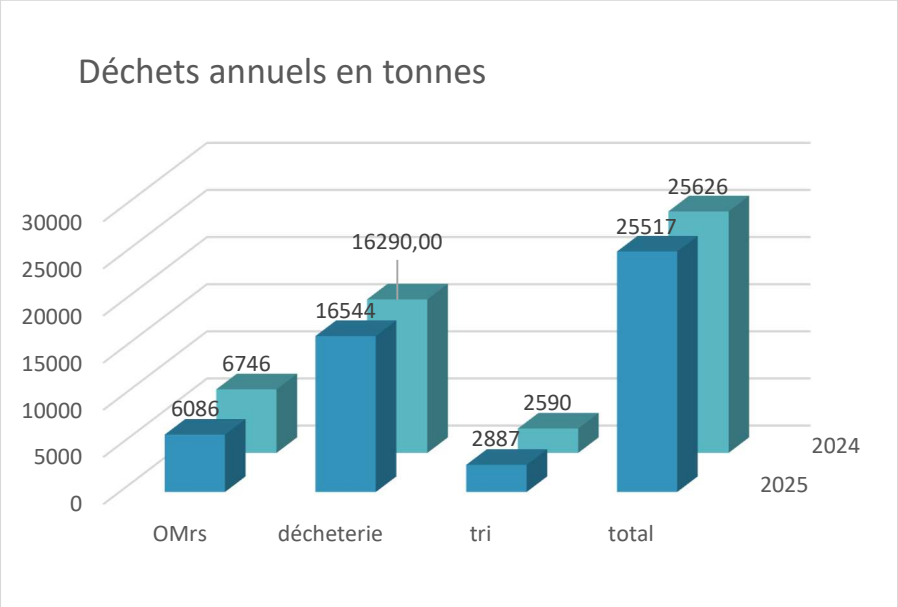
5. ORGANISATION DES PRESTATIONS DE COLLECTE

Flux de déchets	Collecte	Traitement / destinatic
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Service Déchets	SMITVAD
Emballages & papiers	Service Déchets	Centre de tri / filière de valorisat
Autres collectes	Prestataires de service	Filières de traitement adaptées

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

6. PRODUCTION DE DECHETS

Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets issus du tri sélectif ainsi que les déchets déposés en déchèterie.



À l'échelle de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA), le volume global de déchets collectés est resté stable entre 2024 et 2025, malgré des évolutions contrastées selon les flux.

- **Ordures ménagères résiduelles :** une baisse significative de **10 %** du tonnage collecté.
- **Déchets recyclables :** une progression de **11 %** des tonnages collectés, traduisant une évolution favorable du tri.
- **Déchets collectés en déchèterie :** des tonnages qui restent globalement stables entre 2024 et 2025.

Ces évolutions témoignent notamment d'une diminution des ordures ménagères au profit du tri des déchets recyclables, tout en maintenant un niveau stable de fréquentation et de dépôts en déchèterie.

7. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La compétence « Collecte des ordures ménagères » est assurée en régie directe par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. La collecte est réalisée en porte-à-porte sur l'ensemble des 63 communes du territoire, y compris dans les hameaux.

Afin d'améliorer la qualité du tri et de limiter la présence de déchets recyclables dans les ordures ménagères, la CCCA a mis en place la collecte des ordures ménagères résiduelles en

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

sacs transparents. Ce dispositif permet aux agents de collecte d'effectuer un contrôle visuel du contenu des sacs et de sensibiliser les usagers en cas d'erreur de tri.

Le déploiement des sacs transparents

La mise en place de ce dispositif a été réalisée progressivement sur le territoire, selon plusieurs phases :

	Lancement du sac translucide au 1er septembre 2024
1	Angiens
2	Auberville-la-Manuel
3	Blosseville-sur-Mer
4	Bosville
5	Cany-Barville
6	Fontaine-le-Dun
7	Heberville
8	Ingouville-sur-Mer
9	La Chapelle-sur-Dun
10	La Gaillarde
11	Manneville Es Plains
12	Normanville
13	Ourville en Caux
14	Saint Aubin sur Mer
15	Saint Martin aux Buneaux
16	Saint Pierre le Viger
17	Saint Riquier Es Plains
18	Sotteville sur Mer
19	Thiouville
20	Veulettes sur Mer
21	Vinnemerville

	Lancement du sac translucide en 2025 *
1	Anglesqueville-la-Bras-Long
2	Bertheauville (intégration courant 2025)
3	Bourville
4	Brametot
5	Cailleville (intégration sept-oct 2025)
6	Cleuville
7	Clasville (intégration sept-oct 2025)
8	Crasville-la-Rocquefort
9	Drosay (intégration sept-oct 2025)
10	Ermenouville
11	Hautot l'Auvray (intégration sept-oct 2025)
12	Houdetot
13	Le Bourg Dun
14	Le Hanouard (intégration sept-oct 2025)
15	Le Mesnil Durdent
16	Neville
17	Oherville
18	Pleine-Sève (intégration sept-oct 2025)
19	Saint-Sylvain (intégration sept-oct 2025)
20	Sainte Colombe (intégration sept-oct 2025)
21	Vittefleur

	Lancement du sac translucide début 2026
1	Ancourteville-sur-Héricourt
2	Autigny
3	Bertreville
4	Beuzeville-la-Guérard
5	Butot-Vénesville
6	Canouville
7	Crasville-la-Mallet
8	Criquetot-le-Mauconduit
9	Grainville-la-Teinturière
10	Gueutteville-les-Grès
11	Malleville les Grès
12	Ocqueville
13	Ouainville
14	Paluel
15	Saint-Pierre-le-Vieux
16	Saint-Vaast-Dieppedalle
17	Saint-Valery-en-Caux
18	Sasseville
19	Sommesnil
20	Veauville-les-Quelles
21	Veules les Roses

* 01/04/2025 sauf pour les communes surlignées

Cette généralisation progressive a permis d'accompagner les habitants dans l'évolution de leurs pratiques et de renforcer la qualité du tri.

Une baisse continue des ordures ménagères :

Après une première diminution de 7,5 % du tonnage d'ordures ménagères entre 2023 et 2024, la tendance à la baisse s'est poursuivie en 2025.

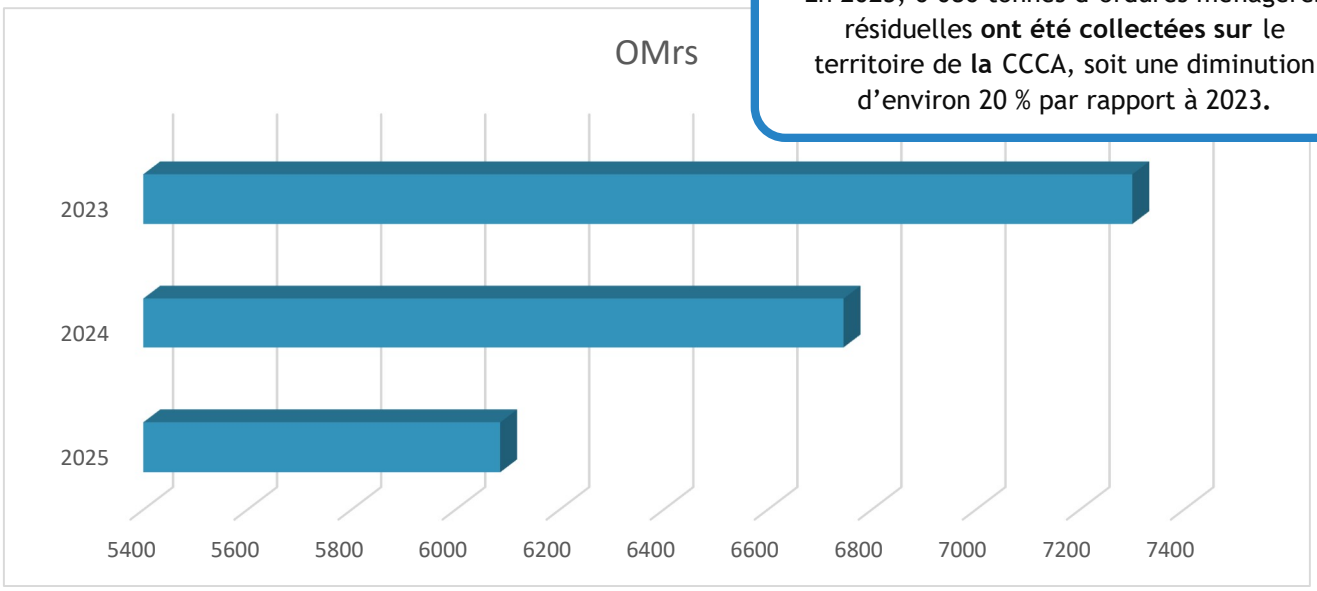
En 2025, 6 086 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire, dont 325 tonnes provenant des points d'apport volontaire.

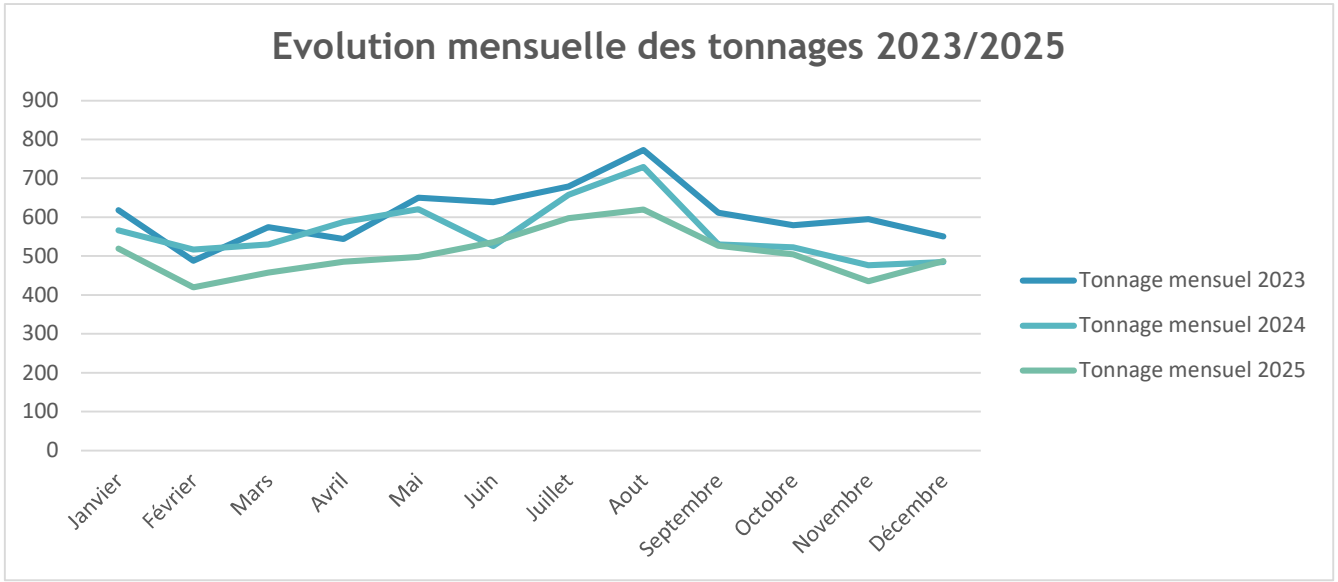
Cette évolution traduit notamment l'impact des actions engagées pour réduire la production d'ordures ménagères et favoriser le tri des déchets recyclables.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

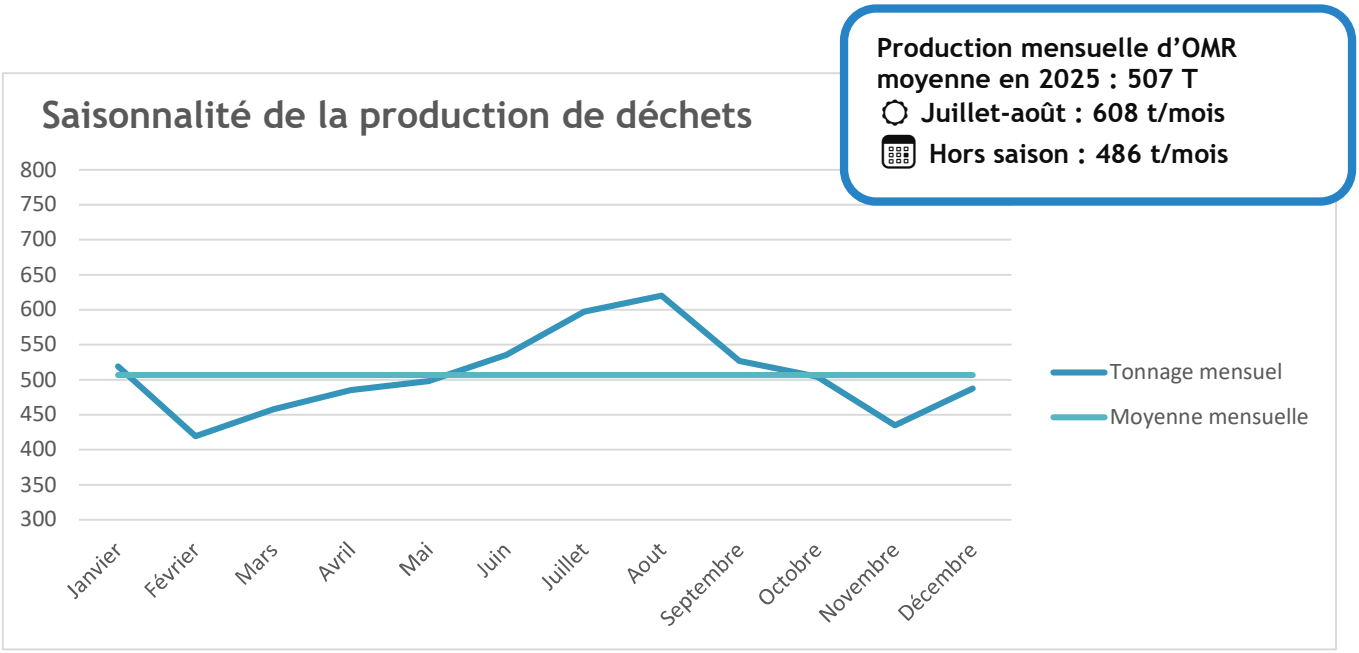


En 2025, 6 086 tonnes d'ordures ménagères résiduelles **ont été collectées sur** le territoire de **la** CCCA, soit une diminution d'environ 20 % par rapport à 2023**.**





Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363



Les ordures ménagères résiduelles sont traitées sur l'unité de tri mécano-biologique Valor'Caux à Brametot.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de production d'ordures ménagères par habitant, comparée aux données du SMITVAD.

Année	Moyenne SMITVAD 2025	CCCA 2025	Normandie 2023	Nationale 2023
	En kg/hab.	En kg/hab.	En kg/hab.	En kg/hab.
OMr	173	222	221	224

**Selon l'observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire en Normandie (Année 2023 dernier chiffre national disponible actuellement)*

L'évolution des tonnages collectés entre 2023 et 2025 met en évidence une tendance à la baisse. Le tonnage annuel est estimé à environ 7 310 tonnes en 2023, 6 750 tonnes en 2024 et 6 086 tonnes en 2025, soit une diminution globale d'environ 1 200 tonnes sur la période, correspondant à -16 %.

Cette évolution est à mettre en perspective avec les ratios de production d'ordures ménagères résiduelles (OMR). En 2025, la CCCA présente un ratio de 222 kg/habitant/an, très proche des références disponibles pour la Normandie (221 kg/habitant/an en 2023) et la France (224 kg/habitant/an en 2023).

La moyenne SMITVAD, avec 173 kg/habitant/an en 2025, se situe en revanche nettement en dessous de ces références. Elle est inférieure de 49 kg/habitant/an à la CCCA, soit environ 22 % de moins.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Ainsi, les données disponibles montrent une diminution significative des tonnages collectés sur la période 2023-2025. La CCCA se situe en 2025 à un niveau proche des moyennes régionale et nationale, tandis que la moyenne SMITVAD présente un ratio d'OMR sensiblement inférieur. Ces résultats témoignent d'une évolution favorable des quantités d'ordures ménagères résiduelles produites et constituent un indicateur positif des efforts engagés en matière de réduction et de prévention des déchets.

Cette production plus élevée s'explique notamment par plusieurs facteurs :

- Une forte affluence touristique en période estivale, avec une augmentation moyenne de 120 tonnes d'ordures ménagères par mois durant l'été.
- La présence encore importante de déchets recyclables dans les ordures ménagères. La mise en place des sacs transparents, associée à la généralisation de la collecte des emballages et papiers en porte-à-porte, devrait contribuer à réduire progressivement la quantité d'OMR produite.
- Une part importante de résidences secondaires, qui représentent environ 34 % des logements du territoire et génèrent une production de déchets concentrée sur certaines périodes.
- La présence d'une centrale nucléaire, qui contribue également à la production de déchets ménagers sur le territoire.

8. LA COLLECTE EN DECHETTERIE

La compétence « haut de quai » est assurée en régie directe par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Elle mobilise 5 agents, répartis sur les 3 déchèteries du territoire.

En 2025, les tonnages collectés en déchetterie ont enregistré une légère hausse de 4 % par rapport à 2024.

La part des matériaux valorisables progresse également de 5 %, passant de 2 071 tonnes en 2024 à 2 170 tonnes en 2025.

Une évolution particulièrement marquée concerne les gravats, dont le tonnage collecté a augmenté de 74 % par rapport à 2024. Cette hausse doit toutefois être relativisée, puisque le niveau atteint en 2025 reste comparable aux tonnages enregistrés en 2022 et 2023.

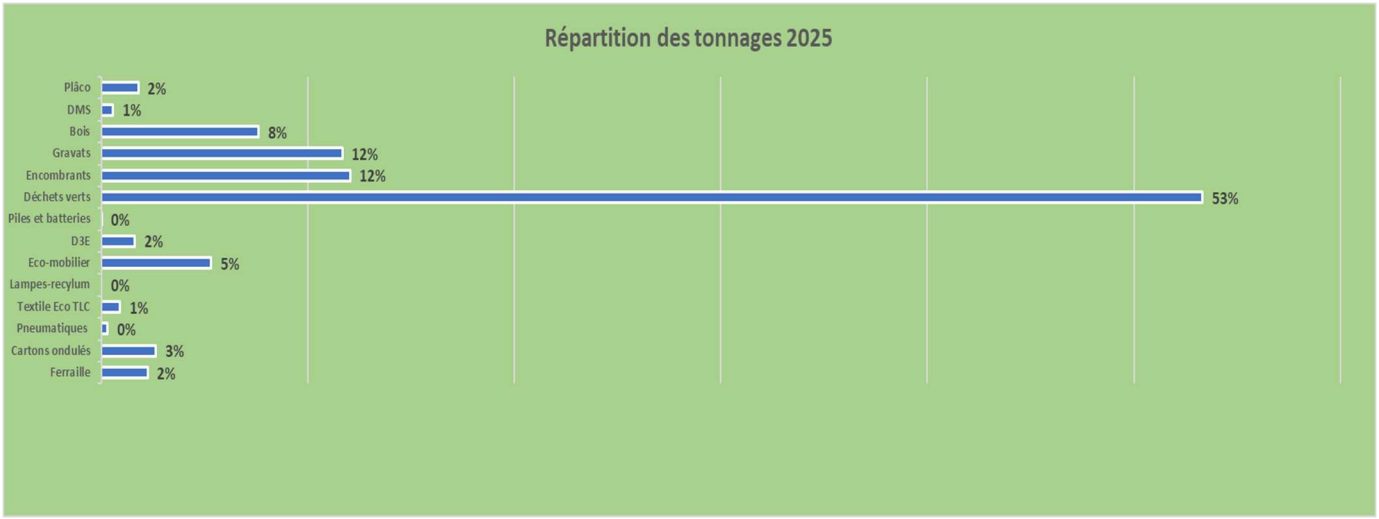
À l'inverse, les déchets verts connaissent une baisse de 7 % en 2025. Ils représentent néanmoins une part très importante des apports en déchèterie, avec 53 % du tonnage total collecté.

53 % des déchets collectés en déchèterie sont des déchets verts
+74 % de gravats collectés
+5 % de matériaux valorisables

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363



	Déchetterie	2022 *en tonnes*	*2023 en tonnes*	2024 *en tonnes*	2025 *en tonnes*	Evolution 25/24	kg/hab en 24	kg/hab en 25
Repreneurs *recettes*	Ferrailles	342	396	334	374	11,93%	12,20	13,65
	Cartons ondulés	390	405	421	442	5,03%	15,36	16,13
	Sous-total - valorisation							
Eco Organismes *recettes*	Pneumatiques	47	38	48	50	4,17%	1,75	1,83
	Textile Eco TLC	107	101	113	149	30,97%	4,14	5,42
	Lampes-recylum	0	1	0	0	0,00%	0,00	0,00
	Eco-mobilier	679	824	885	886	0,12%	32,30	32,34
	Déchets électroniques et électriques	302	262	268	268	0,00%	9,78	9,78
	Piles et batteries	1	2	1	1	0,00%	0,05	0,05
	Sous-total - valorisation	1868	2029	2071	2170	4,79%	48,02	49,42
Repreneurs *dépenses*	Déchets verts	7161	9042	9574	8902	-7,02%	349,45	324,93
	Encombrants	2430	2027	1978	2011	1,67%	72,20	73,40
	Gravats	2669	2623	1120	1948	73,93%	40,88	71,10
	Bois	1133	1169	1204	1269	5,40%	43,95	46,32
	Déchets ménagers spéciaux	92	52	57	94	64,91%	2,08	3,43
	Placoplâtre		245	287	298	3,83%	10,48	10,88
	Sous-total - Traitement		15158	14220	14522	2,12%	519,03	530,06
	Total	15353	17187	16291	16692	3,83%	594,62	609,26



Nos agents de déchetteries ont traité et distribué 698 cartes d'accès au cours de l'année 2025. Cette mission fait partie de leur activité quotidienne auprès des usagers.

Ils ont également vendu 238 composteurs, permettant d'accompagner les usagers dans la mise en place du compostage et la réduction de leurs déchets.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

9. LA COLLECTE SELECTIVE

Les déchets recyclables sont collectés principalement via les points d'apport volontaire (PAV) répartis sur l'ensemble du territoire.

Le territoire dispose au 31/12/2025 :

- 157 colonnes d'apport volontaire pour le verre ;
- 158 colonnes d'apport volontaire pour le papier ;
- 181 colonnes d'apport volontaire pour les emballages ;
- 26 colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles.

La collecte des points d'apport volontaire ainsi que le transport des déchets vers les centres de traitement sont réalisées par Veolia, dans le cadre d'une prestation de service.

L'entretien des colonnes est également assuré par le prestataire :

- les colonnes d'ordures ménagères résiduelles sont nettoyées trois fois par an ;
- les colonnes d'emballages, de papiers et de verre sont nettoyées une fois par an.

Une progression des tonnages recyclables.

Depuis près de huit ans, la collecte sélective connaît une progression globale des tonnages collectés, avec une accélération notable à partir de 2018, notamment à la suite de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages.

Cette évolution traduit une amélioration progressive du geste de tri des habitants. Toutefois, le tonnage de papier collecté connaît une baisse, tendance qui s'inscrit dans un contexte national marqué par une diminution de la consommation de papier.

Par ailleurs, l'annonce puis la mise en œuvre progressive de la collecte des ordures ménagères en sacs transparents a également fait évoluer les pratiques des usagers. Ce dispositif permet notamment de mieux identifier les erreurs de tri et de renforcer la sensibilisation au tri des déchets recyclables.

Depuis juillet 2024, une forte progression des tonnages d'emballages (EM) est observée, traduisant une évolution positive du geste de tri des habitants.

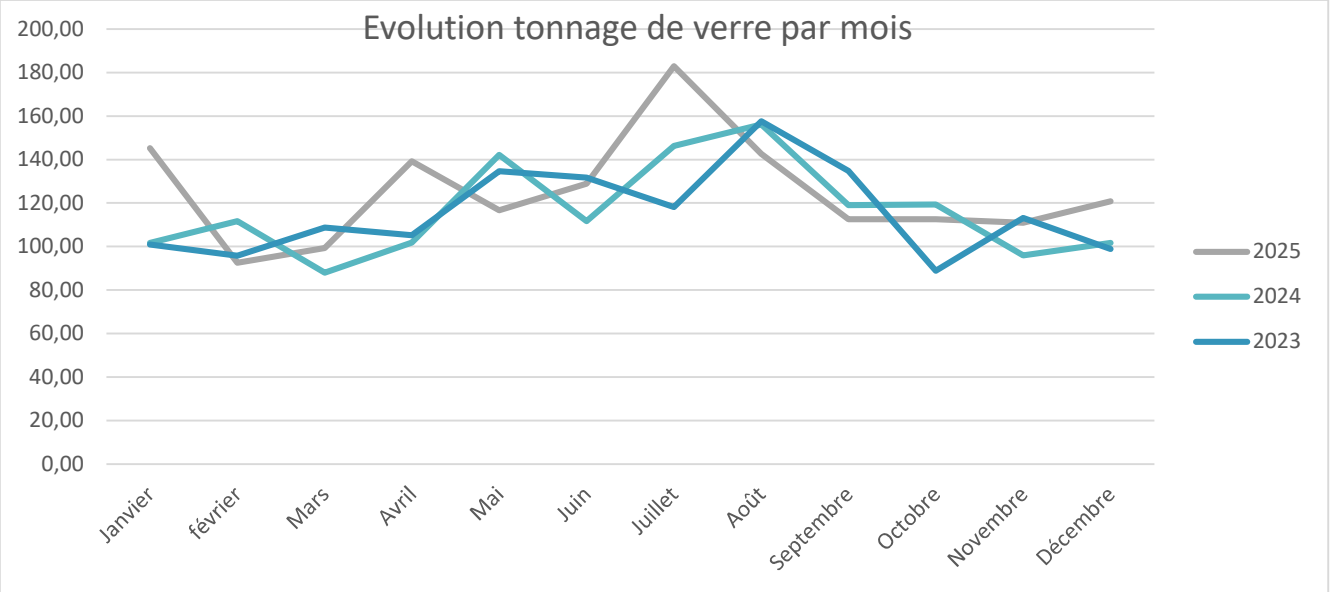
Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Tri	2023			2024			2025		
	Verre	Journaux magazines	Emballages	Verre	Journaux magazines	Emballages	Verre	Journaux magazines	Emballages
Janvier	100,88	48,06	43,20	101,60	43,96	47,62	145,18	49,68	64,06
février	95,82	38,98	36,74	111,70	37,38	42,30	92,54	44,36	55,80
Mars	108,68	43,40	41,58	88,08	39,78	42,00	99,28	40,34	61,56
Avril	105,24	42,22	40,08	101,80	43,92	48,88	139,24	52,60	65,32
Mai	134,68	50,87	48,86	142,12	44,58	48,56	116,70	41,94	69,26
Juin	131,68	46,44	46,40	111,62	41,86	44,80	128,86	41,84	70,44
Juillet	118,20	48,03	51,30	146,30	55,72	59,32	182,94	58,50	78,32
Août	157,66	59,67	55,94	156,16	55,98	62,34	142,56	48,06	80,66
Septembre	134,72	43,94	44,90	118,98	49,34	58,66	112,56	46,12	71,22
Octobre	88,98	46,08	45,32	119,30	53,10	59,32	112,60	46,38	67,08
Novembre	113,10	43,71	48,76	95,90	41,50	58,70	110,94	39,00	61,32
Décembre	98,90	48,48	48,90	101,60	49,40	65,70	120,84	47,64	77,57
	1388,54	559,88	551,98	1395,16	556,52	638,20	1504,24	556,46	822,61
kg/hab	0,0507	0,0204	0,0201	0,0509	0,0203	0,0233	0,0549	0,0203	0,0300

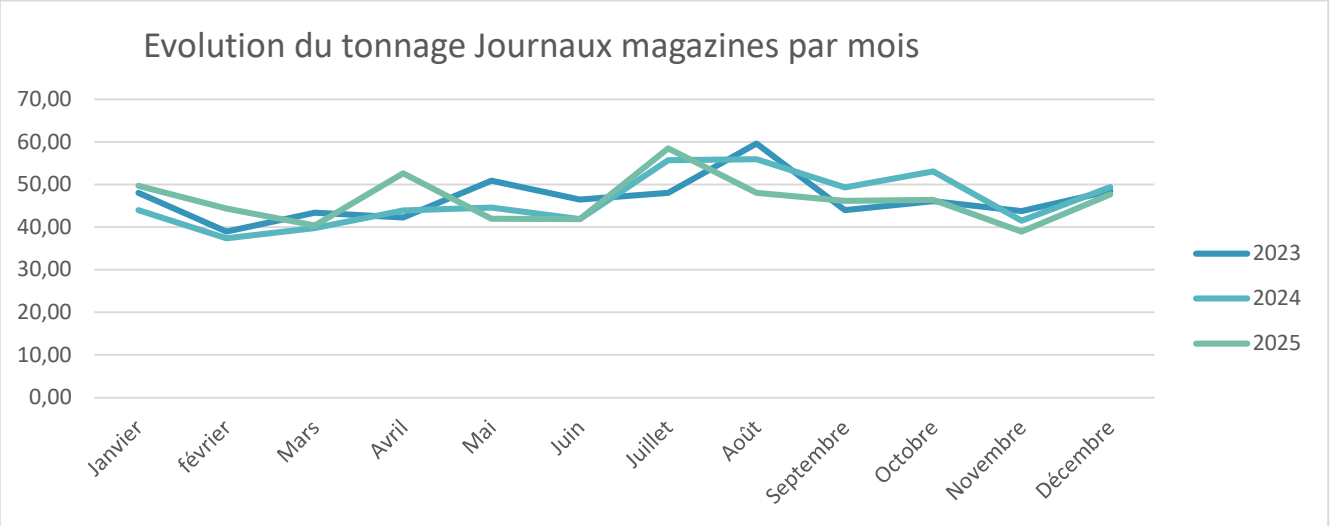
Le tonnage collecté de verre est en augmentation de 8% entre 2024 et 2025.

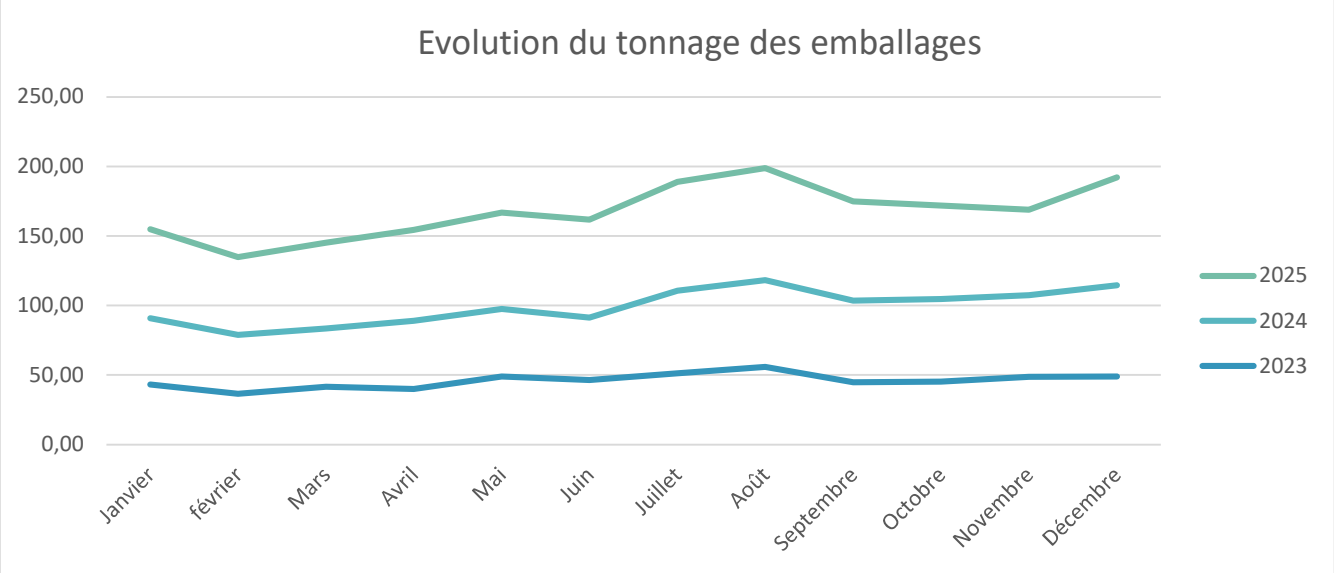
Malgré une baisse de la consommation de journaux magazines constatée à l'échelle nationale, le tonnage collecté de journaux magazines restent stable entre 2023 et 2025.

Le tonnage collecté d'emballages est en augmentation de 28% entre 2024 et 2025 et 49 % entre 2023 et 2025.
La politique de gestion des déchets mise en place sur le territoire et particulièrement la généralisation de l'utilisation des sacs translucides ont permis d'augmenter le taux de captation des matières recyclables.



Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363





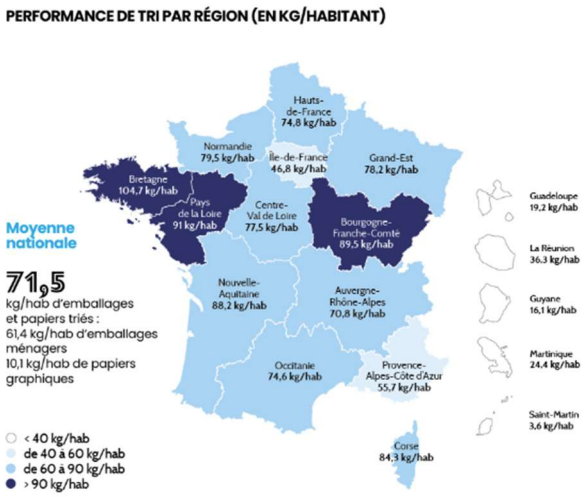
Une hausse des tonnages de déchets recyclables est observée au cours des mois de **juillet et août**, en lien notamment avec la période estivale.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Evolution national 2024/2025 :

CCCA : 103 kg/hab





En 2024, les Normands ont trié en moyenne 78,5 kg d'emballages ménagers et papiers.
En 2025, 71,5 kg d'emballages et de papiers ont été triés en moyenne par habitant en France, contre 72 kg en 2024. Cette légère diminution globale masque une progression des emballages ménagers, qui atteignent 61,4 kg/hab (+1,4 kg/hab).

Activités du collecteur :

Chiffres relatifs à la collecte de matériau : Verres



Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Chiffres relatifs à la collecte de matériau : Déchets de collecte sélective



10. LA COLLECTE DU TEXTILE

En 2025, la filière des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) a connu des difficultés au niveau national, notamment liées aux débouchés et aux capacités de collecte et de tri.

Sur le territoire de la Côte d'Albâtre, le nombre de points d'apport volontaire (PAV) est passé de 52 en 2024 à 18 en 2025, soit 34 PAV retirés.

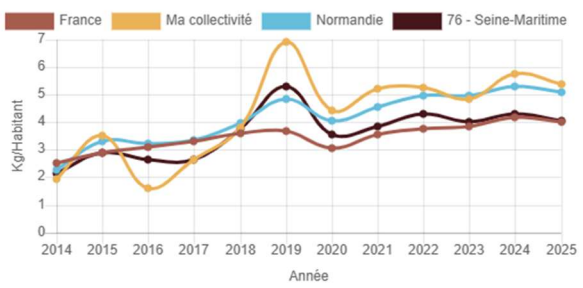
Malgré cette diminution importante du maillage, 148,56 tonnes de textiles ont été collectées en 2025, contre 159,20 tonnes en 2024, soit une baisse de 6,7 %.

La performance s'établit à 5,32 kg/habitant en 2025, contre 5,70 kg/habitant en 2024, pour une population de référence de 27 931 habitants.

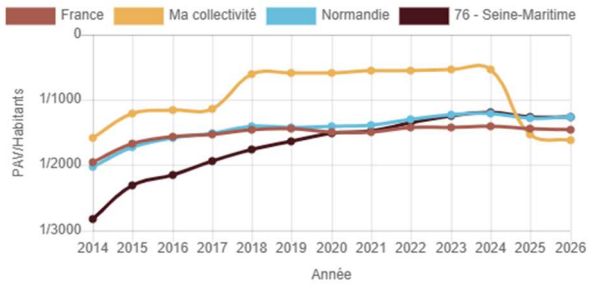
À retenir : 148,56 t collectées | 5,32 kg/hab | 18 PAV en 2025.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

Votre situation: Kg/Hab.



Votre situation: PAV/Hab.



Évolution de la collecte en 2024-2025 (en Kg/Hab)



11. ANALYSE FINANCIERE 2025 DE L'ENSEMBLE DU SERVICE

Le financement du service Déchets :

Le financement du service Déchets de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est assuré dans le cadre du budget principal de la collectivité.

En **2025**, le budget global consacré au service Déchets s'élevait à **6 009 343,01 €**.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

BUDGET PRINCIPAL

LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Ordures ménagères résiduelles et traitement		Déchetteries		Collecte sélective		Total
Total Charges	**2 836 816 €**		**2 068 786 €**		**1 103 741 €**		**6 009 343 €**
Recettes hors TEOM et RS	*31 734 €*	*2%*	*187 989 €*	*18%*	*544 048 €*	*39%*	*763 772 €*
TEOM	*1 711 866 €*	*93%*	*855 933 €*	*82%*	*855 933 €*	*61%*	*3 423 734 €*
Redevance spéciale	*106 291 €*	*6%*					*106 291 €*
Total Produits	**1 849 891 €**		**1 043 922 €**		**1 399 981 €**		**4 293 797 €**
Coût aidé	986 925 €		1 024 864 €		-296 240 €		**1 715 546 €**

POSTES	FONCTIONNEMENT 2025					
	Ordures Ménagères résiduelles et traitement		Déchetteries		Collecte sélective	
	Dépenses	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Flux Eau/Elec	**3 941 €**		**7 972 €**			
Carburant	**89 334 €**		**928 €**			
Produits entretien	**3 050 €**					
Petit matériel	**20 909 €**		**2 716 €**		**770 €**	
Achat sacs translucides	**23 192 €**					
Composteurs		**4 380 €**		**320 €**	**17 949 €**	
EPI	**4 350 €**		**2 934 €**			
Vidage, nettoyage PAV OMR	**56 972 €**					
Collecte des bennes			**1 527 622 €**			
Vidage, nettoyage PAV TRI					**952 704 €**	
Tontes déchetteries			**19 675 €**			
Location EPI	**6 578 €**					
Réparation BOM	**63 100 €**					
Assurances	**23 238 €**		**3 752 €**			
Etudes PAP	**24 372 €**				**21 895 €**	
SMITVAD	**1 649 973 €**					
Charges personnels	**722 617 €**	**4 472 €**	**336 344 €**	**15 998 €**		**716 €**
Reprises des matériaux		**22 496 €**		**35 824 €**		**100 645 €**
Soutiens				**30 908 €**		**442 687 €**
Redevance spéciale		**106 291 €**				
Droits accès prof/Cartes perdues				**11 196 €**		
TEOM		**1 711 866 €**		**855 933 €**		**855 933 €**
Autres	***145 192 €***	***387 €***	***166 842 €***	***93 745 €***	***110 422 €***	
TOTAUX	**2 836 816 €**	**1 849 891 €**	**2 068 786 €**	**1 043 923 €**	**1 103 741 €**	**1 399 981 €**

Par délibération du 02 avril 2025 (n° 250402-13), il a été fixé que **le** budget principal de la collectivité peut contribuer à hauteur de 37 % au financement des dépenses du service Déchets.

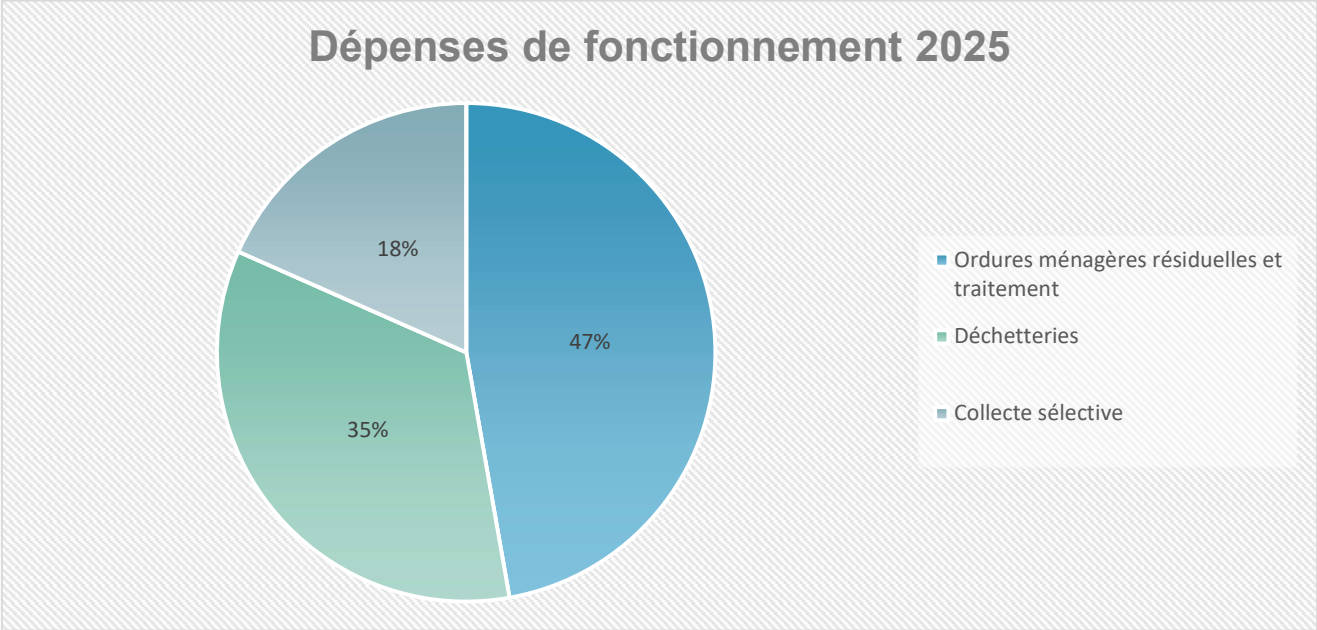
Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

En 2025, le taux de dépenses restant à couvrir par le budget principal s'élève à 33.5 %. Ce taux correspond à la part des dépenses qui n'est pas couverte par les recettes propres du service et qui doit ainsi être financée par le budget principal.

La délibération ayant fixé ce taux à 37 %, le taux constaté en 2025, de 33.5 %, est inférieur de 3.5 points à l'objectif fixé. Cette évolution traduit donc une diminution de la participation nécessaire du budget principal au financement du service.

Le financement du service repose principalement sur deux sources : les recettes issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'abondement du budget principal de la Communauté de Communes.

Les dépenses de fonctionnement



En 2025, les dépenses de fonctionnement du service sont principalement consacrées au traitement des ordures ménagères résiduelles, qui représente 47 % des dépenses totales. Ce poste constitue ainsi le principal coût du service.

Les déchetteries représentent 35 % des dépenses, soit un peu plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement. Ce niveau de dépenses s'explique notamment par les coûts liés à l'exploitation des sites, à la collecte et au traitement des différents flux de déchets déposés par les usagers.

Enfin, la collecte sélective représente 18 % des dépenses. Ce poste correspond aux coûts liés à la collecte et au traitement des déchets triés par les habitants.

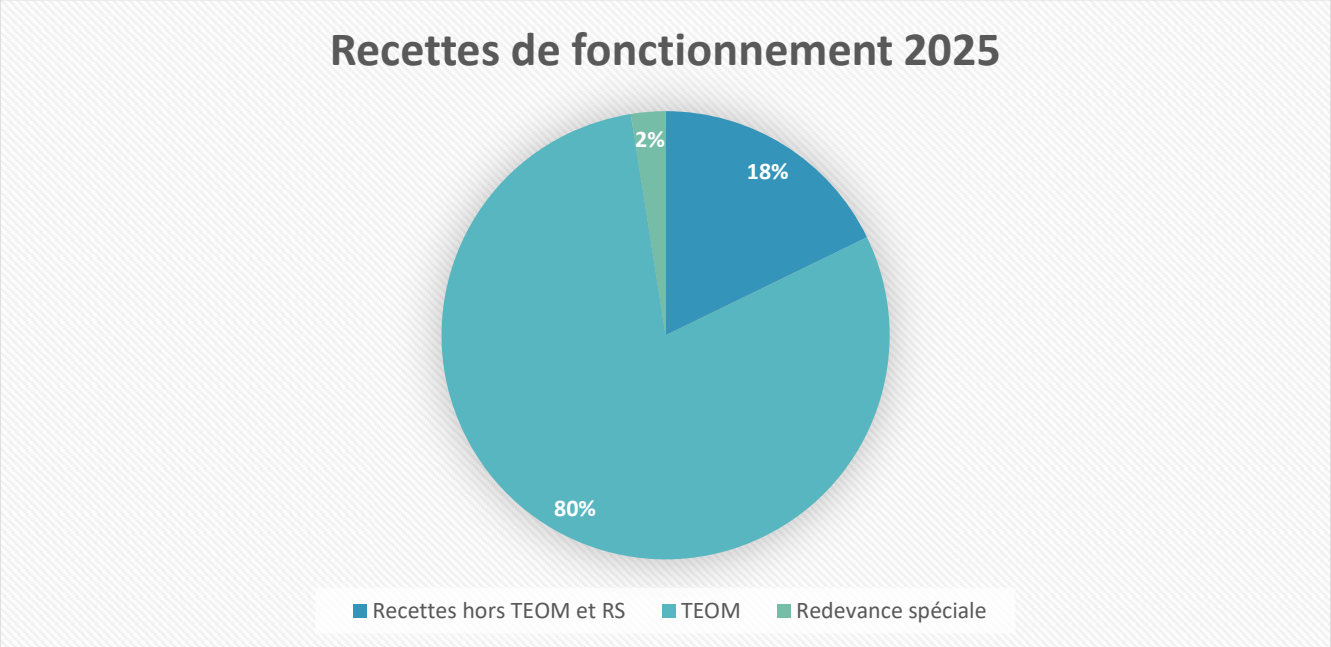
Au total, 82 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux ordures ménagères résiduelles et aux déchetteries, ce qui souligne le poids important de ces deux activités dans le budget du service.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363
Page 24/27

Cette répartition met également en évidence l'enjeu de la réduction des déchets produits et du développement du tri et du recyclage, qui peuvent contribuer à maîtriser progressivement les coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes globales s'élevaient à 4 126 761 € en 2024, contre 4 293 795 € en 2025.
Ainsi, les recettes globales ont progressé de 167 034 € entre 2024 et 2025, soit une augmentation de 4,05 %.



Répartition des recettes de fonctionnement en 2025 :

En 2025, les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes liées à la TEOM, qui représentent 80 % du total. Cette part majoritaire traduit le poids prépondérant de cette ressource dans le financement du fonctionnement du service.

Les recettes hors TEOM et redevance spéciale représentent quant à elles 18 % des recettes de fonctionnement. Elles constituent une source complémentaire de financement, permettant de diversifier les ressources mobilisées pour assurer le fonctionnement du service.

Enfin, les recettes correspondant à la redevance spéciale représentent 2 % du total. Leur contribution reste donc limitée à l'échelle globale des recettes de fonctionnement.

Ainsi, la structure des recettes en 2025 demeure fortement dépendante de la TEOM (80 %), tandis que les autres recettes représentent 20 % de l'ensemble, dont 18 % hors TEOM et redevance spéciale et 2 % au titre de la redevance spéciale. Cette répartition met en évidence la prédominance de la TEOM comme principale ressource de financement du fonctionnement en 2025.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

POSTES	INVESTISSEMENT 2025				
	Ordures Ménagères		Déchetteries		Collecte sélective
	Dépenses	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*
Malle pédagogique					1 500 €
Achat colonnes aériennes					56 497 €
Achat Bacs OMR					3 107 €
Achat Bacs TRI					732 140 €
Achat batiment modulaire SVC			20 520 €		
Vestiaires Dépôt OM	3 821 €				
Autres	2 476 €	142 730 €	38 896 €	53 429 €	2 214 €
TOTAUX	**6 298 €**	**142 730 €**	**59 416 €**	**53 429 €**	**795 458 €**

En 2025, les investissements consacrés à la gestion des déchets s'élèvent à 861 172 €. La collecte sélective concentre 795 458 €, soit 92 % de l'investissement total.

Cette forte mobilisation financière s'inscrit principalement dans la mise en œuvre du projet de collecte du tri sélectif en porte-à-porte. À ce titre, 732 140 € ont été consacrés à l'acquisition des bacs de tri nécessaires au déploiement de ce nouveau dispositif, représentant à eux seuls près de 85 % de l'ensemble des investissements réalisés en 2025.

Cet investissement majeur constitue une étape structurante dans l'évolution du service public de gestion des déchets. La mise en place de la collecte en porte-à-porte vise notamment à faciliter le geste de tri pour les usagers, améliorer l'accessibilité du service et renforcer les performances de collecte des emballages et papiers.

En complément, 56 497 € ont été consacrés à l'acquisition de colonnes aériennes, permettant de compléter le dispositif de collecte. Les investissements réalisés dans les autres secteurs concernent notamment les équipements et aménagements nécessaires au fonctionnement des déchetteries et du service des ordures ménagères.

L'année 2025 marque ainsi une année d'investissement particulièrement importante pour la collecte sélective, avec le déploiement d'un nouveau mode de collecte destiné à moderniser le service et à accompagner durablement l'amélioration du tri sur le territoire.

Dépenses totales :

- Fonctionnement : 6 009 343 €
- Investissement : 861 172 €
- Total : 6 870 515 €

Recettes totales :

- Fonctionnement : 4 293 795 €
- Investissement : 273 151 €
- Total : 4 566 946 €

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

12. CONCLUSION

L'année 2025 a constitué une étape majeure dans la modernisation et l'optimisation du service de collecte et de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.

La mise en place du projet de bacs de tri sélectif auprès de l'ensemble des administrés, accompagnée du déploiement des colonnes OMR, a permis de faire évoluer en profondeur les pratiques de collecte. Cette transformation a été menée en étroite concertation avec les communes et les acteurs du territoire, notamment à travers de nombreuses rencontres avec les communes et les campings afin de présenter le nouveau dispositif, d'en expliquer les modalités et d'accompagner sa mise en œuvre.

Les tournées qui seront mises en œuvre à compter du 2 février 2026 ont été travaillées et préparées en 2025 selon un fonctionnement en C0,5, reposant sur une alternance d'une semaine pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'une semaine pour les emballages. Cette réorganisation a été réalisée sans augmentation de la TEOM pour les usagers, conformément à la volonté des élus de maîtriser les coûts tout en améliorant la performance du service.

Une attention particulière a été portée aux secteurs présentant des contraintes spécifiques, notamment les centres-villes, les restaurants, les communes du littoral et les zones touristiques. L'adaptation des tournées et des dispositifs de collecte à ces secteurs a nécessité un important travail opérationnel, notamment concernant les points d'apport volontaire (PAV), afin de répondre au mieux aux enjeux liés à la fréquentation saisonnière et à la configuration des communes.

La réussite de cette évolution repose également sur un important volet d'accompagnement et de communication auprès des usagers. La création d'un magazine spécial consacré au nouveau dispositif, ainsi que la distribution de magnets de tri, ont permis de renforcer l'information et de faciliter l'appropriation des nouvelles consignes de tri par les habitants. Par ailleurs, la mise en œuvre de la phase 2 du dispositif des sacs translucides sur 21 communes a contribué à renforcer le contrôle et la qualité du tri à la source.

Les premiers résultats témoignent de l'efficacité des actions engagées. Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont ainsi enregistré une baisse significative, passant de 6 746 tonnes en 2024 à 6 086 tonnes en 2025, soit une diminution de 660 tonnes, représentant près de 9,8 %.

Ces résultats démontrent que la transformation du service engagée en 2025 porte ses premiers fruits. Ils traduisent à la fois l'implication des équipes, la mobilisation des communes et des acteurs locaux, mais également l'évolution progressive des comportements des usagers en faveur du tri et de la réduction des déchets.

L'ensemble de ces actions a été réalisé dans le respect d'un objectif essentiel fixé par les élus : améliorer la performance du service tout en maintenant un budget maîtrisé et sans augmenter la TEOM des usagers.

Chaîne d'intégrité du document : D2 95 B4 44 7B 6A 97 7E 00 99 58 B1 AB 4F 67 C8
AR préfecture : 076-200069839-20260930-qlfX010002666f-DE
Reçu en préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026
Par : Jérôme LHEUREUX
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1181363

L'année 2025 aura donc permis de poser des bases solides pour poursuivre, dans les années à venir, l'amélioration du service public de gestion des déchets, le développement du tri, la réduction des OMR et l'optimisation des coûts, tout en répondant aux spécificités de l'ensemble des communes du territoire, y compris celles soumises à une forte fréquentation touristique.



Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
48 bis Route de Veulettes
76 450 Cany-Barville

Services administratifs
Tél : 02.35.57.85.00

Antenne service déchets
1 rue des Araires
76 450 Sasseville
Tél : 02.35.57.94.51

www.cote-albatre.fr